

M-16: Nouvelle construction Minergie-P

Visualisation de la plateforme de demandes de subventions

1. Nouvelle demande

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Vue d'ensemble des demandes Afficher uniquement les demandes ouvertes **NOUV. DEMANDE +**

ID	Statut	Date	Bâtiment	Propriétaire	Mesure	Canton	Action
Aucune donnée disponible dans le tableau							

PRECÉDENT SUIVANT

2. Choix de la mesure

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

Mesure Propriétaires et contacts Bâtiment Données spécifiques de la mesure Résumé Soumettre

Enveloppe du bâtiment

- Isolation thermique de la façade, du toit, des murs et du sol contre terre

Installations techniques

- Chauffage à bûches / à pellets avec réservoir journalier
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique <= 70 kW
- Chauffage à bois automatique, puissance calorifique > 70 kW
- Pompe à chaleur air/eau
- Pompe à chaleur sol/eau ou eau/eau
- Raccordement à un réseau de chauffage
- Installation solaire thermique

Travaux de rénovation globale

- Amélioration de la classe CECB pour l'enveloppe du bâtiment et pour l'efficacité énergétique globale

Nouvelle construction

- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement Minergie-P
- Nouvelle construction/nouvelle construction de remplacement avec CECB A/A

Réseaux de chaleur

- Nouvelle construction/extension du réseau de chaleur, nouvelle construction/extension de l'installation de production de chaleur

M-16: Nouvelle construction Minergie-P
Conditions d'entrée en matière:
1. Le bâtiment est certifié Minergie-P et/ou Minergie-A.
[Directive relative aux programmes de promotion énergétiques 2021](#)

ANNULER SUIVANT >

3. Propriétaires et contacts

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments Vos demandes

Nouv. demande

Mesure **Propriétaires et contacts** Bâtiment Données spécifiques de la mesures Annexes Résumé Soumettre

* Propriétaire ⓘ Je suis le propriétaire

* Personne de contact Identique à celle du propriétaire

* Contact technique Identique à celle du propriétaire

Nouvelle adresse

* Type

Propriétaire * Rue Nr

Contact de l'entreprise Propriété par étage

Compléments d'adresse

* Titre * NPA * Localité

* Pays

Suisse

* Prénom * Nom

* Téléphone 1 Téléphone 2

* E-Mail

4. Données du bâtiment

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses **Bâtiments** Vos demandes

Nouv. demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts **Bâtiment** Données spécifiques de la mesures Annexes Résumé Soumettre

* Bâtiment

5. Données spécifique aux mesures

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment **Données spécifiques de la mesure** Annexes Résumé Soumettre

Conditions d'entrée en matière

1. Le bâtiment est certifié Minergie-P et/ou Minergie-A.

Conditions techniques

1. Les exigences de l'ordonnance cantonale sur l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les constructions et les installations (OURE) du 9 février 2011 sont respectées.
2. Minergie-A avec exigence primaire selon Minergie-P.
3. La demande de subvention est transmise au plus tard avant la fin du gros oeuvre avec une copie de certificat Minergie provisoire au SEFH à Sion .

Extrait des conditions générales

1. Le propriétaire est responsable d'obtenir toutes les autorisations éventuellement nécessaires pour la réalisation des travaux. Le versement de la subvention ne pourra pas être effectué pour des travaux non autorisés.
2. Les demandes ne sont traitées qu'une fois tous les documents dûment complétés fournis (formulaire de demande, plans, calcul, etc.). Lorsque la qualité des dossiers est telle que cela exige un temps d'examen disproportionné, l'aide financière est réduite.
3. Toute modification d'un projet faisant l'objet d'une décision d'aide financière devra être soumise au SEFH et approuvée par celui-ci. Une modification de projet non approuvée peut conduire au refus de tout versement en raison du non-respect des conditions d'octroi.

Documents à fournir

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Coûts de construction (CFC 2)
- Investissement supplémentaire nécessaire pour obtenir le certificat par rapport au minimum légal
- Photos état du chantier
- Certificat provisoire Minergie-P et/ou Minergie-A
- Pour Minergie-A, justificatif du l'exigence primaire selon Minergie-P
- Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II) : Extrait de cadastre

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

Général / Projet

* Début prévu des travaux

* Fin prévue des travaux

* Coûts d'investissement en CHF CHF ⓘ

* Système de production de chaleur (chauffage principal) ▼

* Subventions attribuées par des programmes tiers: l'une des affirmations suivantes s'applique-t-elle à votre situation?

- Une demande de subvention est déposée auprès de tiers pour le projet de rénovation
- Des certificats sont émis pour le projet de rénovation (en allant au-delà des exigences d'une convention d'objectifs ou dans le cadre de projets de compensation)
- Le site de votre entreprise est exonéré de la taxe sur le CO2 (en raison d'une convention d'objectifs avec la Confédération)

Oui Non

Mesure

* Une certification supplémentaire «Eco» sera-t-elle demandée?

Oui Non

* Une certification supplémentaire Minergie-A sera-t-elle demandée?

Oui Non

* Surface de référence énergétique m²

* Bonus sur l'indice d'utilisation du sol demandé ? (Oui/Non)

* Bâtiment public devant être réalisé selon le standard Minergie ? (Oui/Non)

* Eventuel facteur de correction de hauteur pour le calcul de la SRE (Valeur par défaut : 1)

* Le SEFH souhaite élaborer une carte montrant les projets exemplaires réalisés dans le cadre du programme bâtiments. Les données publiées sont le label Minergie-P ou le certificat CECB A/A et

Remarques

6. Annexes à joindre à la demande

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment ✓ Données spécifiques de la mesure **Annexes** Résumé Soumettre

Cliquez ici pour ajouter des fichiers

SELECTIONNER DES FICHIERS 

Fichiers téléchargés

Nom du fichier	Type	Taille du fichier	Actions
Aucune donnée disponible dans le tableau			

Documents à fournir

Documents à joindre obligatoirement lors de la demande de subvention :

- Formulaire de demande signé
- Coûts de construction (CFC 2)
- Investissement supplémentaire nécessaire pour obtenir le certificat par rapport au minimum légal
- Photos état du chantier
- Certificat provisoire Minergie-P et/ou Minergie-A
- Pour Minergie-A, justificatif de l'exigence primaire selon Minergie-P
- Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II) :
Extrait de cadastre

Essayez de limiter le nombre d'annexes en les regroupant dans des documents par thème.

Indications

Ici vous pouvez télécharger un nombre illimité de documents électroniques pour votre demande, par exemple des photos, des plans, offres et factures.

Une fois téléchargé, vous devez classifier le type de document.

Les types de fichiers suivants sont autorisés:

- PDF
- JPG
- TIFF
- GIF
- PNG
- DOC/DOCX (Word)
- XLS/XLSX (Excel)

ANNULER

< RETOUR SUIVANT >

7. Résumé de la demande

Vue d'ensemble Mon profil Carnet d'adresses Bâtiments **Vos demandes**

Nouv. demande

✓ Mesure ✓ Propriétaires et contacts ✓ Bâtiment ✓ Données spécifiques de la mesures ✓ Annexes **Résumé** Soumettre

8. Soumettre

Soumettre la demande

Voulez-vous vraiment soumettre cette demande? Notez que des corrections ne peuvent plus être faites après la transmission.

Visualisation de la plateforme pour la demande d'achèvement

Une fois les travaux terminés, vous devez vous connecter à la plateforme de demande afin d'enregistrer la fin des travaux. La procédure est similaire à celle de la demande de subvention. La demande de versement des subventions dûment remplie doit être signée et envoyée au centre de traitement. Les documents listés ci-dessous doivent être téléchargés de manière groupée sur la plateforme de traitement.

Liste des annexes à fournir sur la plateforme :

- Formulaire d'achèvement des travaux signé
- Certificat définitif Minergie-P ou Minergie-A
- Décompte final (CFC 2)
- Coûts supplémentaires pour obtenir le certificat par rapport au minimum légal
- Coordonnées bancaires :
 - **Habitat individuel** : Infos bancaires du requérant: bulletin de versement, copie carte bancaire ou extrait compte bancaire à joindre obligatoirement
 - **Hors habitat individuel (normes SIA 380/1 cat. II)** : Infos bancaires du propriétaire ou de la copropriété: bulletin de versement, copie carte bancaire ou extrait compte bancaire à joindre obligatoirement